

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1423

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Santé »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins	115 000 000	0
Protection maladie	0	115 000 000
TOTAUX	115 000 000	115 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 115 000 000 euros de l'action 02 « Aide médicale de l'État » du programme 183 « Protection maladie » vers l'action 19 « Modernisation de l'offre de soins » du programme 204 « Prévention, sécurité sanitaire et offre de soins ».

Emmanuel Macron avait promis d'envoyer 400 généralistes dans les déserts médicaux en 2019.

En moyenne, un médecin généraliste accompagne 864 patients.

Avec la mesure du Président de la République, cela fait potentiellement 345 600 personnes en plus qui auront accès au soin. Si c'est une bonne chose, c'est malheureusement encore trop peu.

En 2017, près d'un Français sur dix vit dans un désert médical soit 6 720 000 millions de personnes. Il reste donc 6 374 400 personnes à qui le Gouvernement n'a pas apporté de solution concrète.

Cette situation n'est plus tenable et la E-santé ne peut être la seule réponse du Gouvernement.